

Questions orales

● (1120)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, seul le gouvernement canadien, bien entendu, pouvait autoriser la tenue de la conférence au Canada. Je rappellerais à l'honorable représentant, cependant, que c'est à la demande du gouvernement ontarien que nous avons fait cette invitation. Il nous avait dit qu'il aimerait bien que la conférence se tienne à Toronto, et comme le premier ministre l'a déclaré hier, nous cherchons toujours à collaborer avec la province dans ce genre de chose.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nie-t-il que M. Grossman ait lancé l'invitation lors de la conférence d'août 1970 au nom de la délégation canadienne et, partant, au nom du Canada, en raison de l'absence, sans doute pour des motifs urgents, du ministre fédéral qui était censé diriger la délégation?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce que le chef de l'opposition essaie de prouver.

M. Nowlan: La vérité.

M. Sharp: Le gouvernement canadien assume certes la responsabilité d'avoir invité les Nations Unies à tenir leur conférence au Canada, mais je répète que le gouvernement ontarien a assuré au gouvernement canadien qu'il aimerait en être l'hôte, et a alors effectivement offert de contribuer à l'accueil des délégués et aux dispositions qui devaient être prises.

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre a dit hier à la Chambre que «M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu», je voudrais savoir du premier ministre suppléant s'il peut expliquer pourquoi le premier ministre a apparemment induit la Chambre en erreur en donnant l'impression que l'invitation avait été lancée de la propre initiative de M. Grossman alors qu'en fait, ainsi que le premier ministre suppléant l'a admis ce matin, le gouvernement du Canada a bel et bien autorisé la délégation canadienne à lancer l'invitation et que M. Grossman n'a parlé au nom de la délégation canadienne qu'en raison de l'absence du ministre canadien. Le premier ministre suppléant peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre a apparemment tenté d'induire la Chambre en erreur à cet égard?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre avait tout à fait raison de faire remarquer à la Chambre que le gouvernement de l'Ontario, qui prétend maintenant ne plus vouloir être l'hôte de la conférence au Canada, a été celui qui, à l'origine, a recommandé au gouvernement fédéral de lancer une telle invitation à tenir la conférence à Toronto, capitale de l'Ontario.

[M. Stanfield.]

L'IMPORTANCE COMPARATIVE DU PÉTROLE ET D'ISRAËL
POUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. L'explication du premier ministre suppléant est, bien sûr, tout aussi idiote qu'elle est contraire à la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Arafat est chef de l'Organisation de libération de la Palestine et il l'est depuis environ un an, mais cette organisation n'existait pas en 1970. Le premier ministre suppléant se demande ce que nous pouvons y faire. J'aimerais lui demander si les réponses qu'il a fournies au chef de l'opposition ne concordent pas avec l'attitude adoptée par le gouvernement canadien aux Nations Unies; lors du vote sur l'opportunité de permettre à Arafat de se présenter aux Nations Unies, le Canada s'est abstenu. A ce moment-là, la politique ferme du Canada consistait à s'abstenir de voter. Il s'est également abstenu de voter à propos d'une résolution d'importance vitale pour Israël. Le premier ministre suppléant ne peut-il pas dire toute la vérité et admettre que si le gouvernement canadien semble être en faveur d'Israël, il accorde quand même plus d'importance au pétrole qu'à Israël?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une déclaration mesquine de la part du très honorable député de Prince-Albert lorsqu'il sait que le Canada...

M. Stanfield: Pas aussi mesquine que celle faite hier par le premier ministre.

M. Sharp: ... donne plus d'importance à ses principes moraux qu'à toute considération semblable à celle qu'il vient de faire.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, aurais-je tort de suggérer qu'après la réponse du premier ministre hier, désormais toute réponse donnée à la Chambre n'est plus fondée sur sa véracité ou sa fausseté, mais bien plutôt sur un truisme ou, devrais-je dire, un «trudeauisme»?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—LA POSSIBILITÉ D'UN REPORT DES TRAVAUX EN
RAISON DU REFUS DE L'ONTARIO D'AMÉNAGER LES VOIES
D'ACCÈS

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, le ministère ontarien des Transports a déposé hier une lettre à l'Assemblée législative demandant l'imposition d'un délai à la construction de l'aéroport de Pickering sous prétexte que la province d'Ontario n'est pas disposée à dépenser d'argent pour les voies d'accès. Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il considère un tel facteur comme motif suffisant pour retarder la construction de cet aéroport, ou ne le considère-t-il pas plutôt comme une dernière tentative désespérée afin de rehausser les chances politiques déjà chancelantes du régime Davis?